

MAIRIE de ROUSSIEUX

délibération :
D_2017_1_2

L' an deux mille dix sept , le vendredi 03 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Roussieux, sous la présidence de Monsieur Giren Didier, .

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 15 Février 2017

Présents : 6

Présents : Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Votants : 6

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame Ferrand Anne-Lise

**Objet : Convention
financière avec la
commune de Pelonne**

Secrétaire de Séance : Madame Christiane Volle

M. le maire rappelle au conseil que la commune de Pelonne commande les panneaux et plaques de rue ainsi que les poteaux et la pose auprès des entreprises Rochetaillée émail et Delta signalisation.

Ainsi, une convention fixe les modalités de remboursement des dépenses engagées pour la commune de Roussieux.

Le conseil après avoir délibéré autorise le Maire à signer cette convention.

Pour : 6

- Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Emis le 03/03/2017, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 08/03/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170303-2017_1_2-DE

Le Maire, M. Didier GIREN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2017